

d'un enfant pour ses parents. C'est la comtesse Redern, qui le raconte dans un ouvrage qu'elle publia à Paris sous le titre d'Episodes. *Madame de Chaussandé* vivait avec sa fille Isaure en l'année 1793 sur ses terres à Carpentras. Cette jeune fille, âgée de seize ans seulement se distinguait également par ses dons naturels et par sa vertu. Dans ces jours de terreur, où la richesse, la noblesse et la vertu étaient, pour ainsi dire, les premiers pas vers l'échafaud, madame de Chaussandé eut aussi le malheur d'être traînée devant le tribunal de la Révolution à Orange. Isaure, qui aimait sa mère plus qu'elle-même, ne voulut jamais l'abandonner. Elle suivit donc sa mère dans sa prison, et s'efforça par tous les moyens en son pouvoir, d'adoucir les souffrances d'une rude et cruelle captivité. Cependant l'emprisonnement ne dura pas longtemps, et la mère, ainsi que sa fille, furent toutes deux condamnées à être guilloténées. Ni l'apparence et la noble attitude de cette vertueuse mère, ni la jeunesse et l'innocence de sa fille ne purent toucher les cœurs de ces hommes de sang; seulement le bourreau s'offrit à prendre Isaure pour sa femme. Le tribunal ne s'opposa pas à ses desseins. On apprit à Isaure la condition, à laquelle elle pourrait éviter la mort. Alors la noble fille, avec une héroïque résignation, s'empressa de demander: «Est-ce qu'à ce prix je pourrai sauver aussi ma bonne mère?» Sur la réponse négative du Président du Tribunal, Isaure s'écria aussitôt: «Eh bien! conduisez-nous plutôt toutes deux à la mort!» Et toutes deux furent décapitées.